



LICENCE PROFESSIONNELLE DU CNAM* PRODUCTIONS ANIMALES : Conseiller en élevage, éleveur

*Conservatoire national des arts et métiers

DÉBOUCHÉS

- Eleveur, technicien d'élevage, technicien spécialisé
- Conseiller agricole, conseiller technique agricole, conseiller d'entreprise agricole
- Contrôleur de performance, contrôleur laitier, contrôleur pointeur, inséminateur artificiel
- Formateur, technico commercial (aliments, matériels...), technicien des services vétérinaires

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaire d'un BTSA
- Soit être titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 (Bac + 2) après délibération de la commission d'admission de l'établissement

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer la motivation et le projet professionnel du candidat.

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 1 an

- Au centre de formation : 600 heures réparties sur 16 semaines
- En entreprise : 36 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 4 semaines.

Les taux de placement sont bons. Les stagiaires peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.



La formation est également ouverte à des personnes en reconversion motivées par les productions animales.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectifs en termes de connaissances scientifiques :

- Zootechnie : maîtrise de l'alimentation, de la reproduction et de la sélection, connaissances en santé animale
- Connaissance de l'entreprise : approche systémique de l'entreprise agricole et des systèmes d'élevage
- Connaissance de la politique agricole et du monde rural
- Economie agricole
- Connaissances techniques en élevage laitier, allaitant et porcin
- Anglais scientifique et technique

Objectifs en termes de compétences professionnelles :

- Réaliser le diagnostic des ateliers bovins et porcins de l'exploitation agricole
- Réaliser un suivi technique pour proposer des solutions d'amélioration ou de résolutions de problèmes
- Maîtriser les logiciels de bureautique pour réaliser une présentation de résultats grâce à des outils adaptés
- Intervenir dans les techniques de commercialisation des produits
- Utiliser de manière courante un anglais technique dans des échanges internationaux
- Identifier les attentes des éleveurs afin de les accompagner dans leur prise de décision
- Participer à la gestion collective de projet

ÉVALUATION / VALIDATION

La certification repose sur les trois composantes suivantes :

- La réussite à des examens écrits ou oraux attestant l'acquisition des connaissances fondamentales et appliquées permettant l'exercice de l'emploi et des métiers référencés.
- La réalisation d'un projet tuteuré. Ce projet donne lieu à la production d'un mémoire qui est soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants.

La période en entreprise est évaluée en trois étapes : le mémoire, la soutenance et l'évaluation au travers d'une grille renseignée par le maître d'apprentissage.

Cette formation adaptée permet de répondre à la demande des entreprises de conseil.

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent aux apprentis d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du Doubs
 10, rue François Villon
 BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
 Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

le **cnam**
 Franche-Comté



Franche-Comté
 Conseil régional

